

Repertorio  
del Diario "Le Monde"

1865 - Agosto 1º

San Francisco de Sales - Presencia sobre una Nueva Historia  
su vida por el S. J. Perrennes, 2 in. 8.º en casa de A. Bray  
de Paris - (A. Mazure) -

Suerte desastrosa de los negros emancipados en el Sur de los E. U. de  
América - (Coquille)

Morcellement de la propriété foncière en France - Fausse  
appreciation de la statistique des Economistes - (Coquille) -

S'Europe et le second Empire par le Comte de Carné - Juicio  
crítico de la obra - (D' Aignan) -

Vide N.º de 2 Agº

Maximiliano emperador de México - Su carta al Ministro  
Siliceo, sobre organización de la Instrucción pública -  
Quié libertad ofrece á la Iglesia - Esta por la instrucc.<sup>on</sup>  
primaria obligatoria -

Conferencias del Ministro Regezzi con el Cardenal Antonelli  
Exposición de ellas, publicada por el Diario "La France" -

Agosto 2

Maximiliano emperador de México - Juicio crítico sobre la carta al Ministro  
Siliceo (Vid. N.º 1.º Agº) -

Reconocimiento del reino de Italia por el Gabinete d'Ormeil - Protestas  
y representaciones del episcopado español, y de la mayoría de la  
católica nación - Notabilísimo art.º del "Persuasive español"

Envenenamiento de 3 parroquianos con el vino de la Comunión por el  
Pastor luterano Lindbark en Suecia - Perversión asombrosa  
de este hombre - Confesion y pretendida justificación que hace  
de su crimen antes de ir al cadahalsu -

Curiosa causa civil entre la familia de Montmorency y el Conde  
Adulberto de Talleyrand Perigord, por motivo de haber sido nombrado  
por Napoleón III, Duque de Montmorency - Alegato de M. Berryer  
á favor de la familia Montmorency -

Agosto 3

3 Alegato de M. Nioli á favor del Conde de Talleyrand Perigord -  
Elecciones municipales en Francia 1865 - Predominadas por la Revolución  
Ley sobre elecciones votada por la Cámara de Diputados en Bélgica -  
Favorable en todo al espíritu de la Revolución -

Agosto 4

Carastrosfos horribles, accidentes espantables, crímenes horrosos, que  
por doquiera se suceden á cada paso - Revista de ellos -  
Franemasonería - Opresion de los Católicos en Bélgica, reduci-  
do ya á invocar preferentemente La libertad como en Turquía -  
Descarada manifestacion de sus fines, hecha por un  
Profesor de la "Escuela cantonal mixta de Berna" - Plus  
femius contra N. S. J. C. y contra el cristianismo -  
Cultivo del algodón en la India - Aumento extraordinario -  
Riquezas colonales que ha producido en pocos años -



1865 - agosto 4

Historia de Fletcher, obispo de Nimes, por el Abate Delacroix  
Interesantissima como biografia, e hist. de su tiempo -  
Vease el "Bolletim"

Charitatem habete, quod est vinculum perfectionis (Colos. III. 14)

In sapientia ambulato ad eos, qui foris sunt: tempus redimentes. Sermo vester semper in gratia vale sit conditus, ut sciatis quomodo oportet vos unicuique respondere (Colos. IV. 5, 6)

Nous periclitos par la simplicité de nos idées politiques: l'esprit moderne se complait dans les formules d'algèbre, et il les applique, coûte que coûte, à l'esprit humain. Cette simplicité d'idées est favorable au despotisme. Si le nombre a nécessairement raison, il est à peu près inutile de raisonner. (Coquille, serart. du tonde 28 juillet 1865) — Ce qu'il dit de l'algèbre, peut s'appliquer aussi à ce que l'on appelle l'Economie politique

Christus constitutus est ad dexteram Patris in caelestibus, supra omnem potestatem et principatum, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solum in hoc seculo, sed etiam in futuro. Et omnia subiecit sub pedibus eius: et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quae est corpus ipsius, et plenitudo eius, qui omnia in omnibus adimpletur. (Ephes. I, 20. 21. 22. 23.)

Ipse enim est Pater noster, qui fecit utraque unum (Ephes. II, 11.)

Superedificati (estis) super fundamentum Apostolorum, et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. (Ibi, p. 26.)

Crescimus in illo per omnia, qui est caput Christus: ex quo totum corpus conpletum, et connectum per omnem junctionem sub ministratiois, secundum operationem in mensuram uniuscuiusque membri, augmentum corporis facit in edificationem sui in charitates (Ibi, IV, 15. 16.)

Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret, mundans lavacro acque in verbo vitae, ut exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid huiusmodi, sed ut sit sancta et immaculata

J. C. — (Ad Philip. II. 5-11, totum) Qui cum in forma Dei esset, &c.

J. C. — (Ad Colos. I. 15-20, totum) Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturae &c. — (Ad Corinth. XV. 20-25 - totum -

J. C. — In quo sunt omnes thesauri sapientiae, et scientiae absconditi — (Ad Colos. II, 3.) — (Ibi. 9.) ibi. 11.)



*[Faint, illegible handwriting on lined paper, possibly bleed-through from the reverse side. The text is mostly mirrored across the center line.]*



puestas sobre los cuatro tímulo, que rodeaban el catafalco erigido en la Basílica de San Juan de Letran, p.<sup>as</sup> las solemnes exequias que hizo celebrar su Santidad, el Papa Pio IX, por los hericos defensores de la Santa Sede que murieron en la batalla de Mentana —

I

Invidiæ. Virtutis. Compotes  
 Maiorum. Pietatem. Inter. Arma  
 Contemptoremque. Mortis. Animum  
 Præstitere,  
 Tanto. Admirabiliores. Saeculo  
 Quanto. Caritatibus. Cæteris  
 Religionis. Amorem  
 Præstulerunt.

II

O. Cives. Et. Catholicos. Gentis  
 Date. Laurum. Et. Coronas. Tumulo  
 Tradite. Posteris. Fortium. Nomen  
 Quorum. Super. Vulnera  
 Sacerdotis. Maximi. Lavrymæ  
 Defluerunt

III

Deus. Optime. Maxime  
 Spes. Et. Palma. Victorum  
 Tu. Prece. Nostra. Et. Salutari. Hostia  
 Placatus  
 Fortes. Animas. Ocius. Adscisas  
 Beatorum. Choris  
 Quos. Eodem. Militiæ. Suroamento. Coniunctos  
 Eodem. Virtus. Et. Causa  
 Coelo. Transmisit.

IV

Mores. Mæste. Grandærigue. Patres  
 Acerbitati. Ac. Desiderio. Modum  
 Imponite  
 Scelsti. Pereunt  
 At. Bonis. Et. Fortibus. Mors  
 Immortalitatis. Est. Rædix  
 Et. Gloriæ.

## Inscripciones

puestas en las cuatro faces del catafalco erigido bajo la cúpula de la Iglesia de "Saint-André-della-Valle" en Roma, para los solemnes funerales que hizo celebrar el Ministro de las Ceremonias en diciembre de 1867 por los guerreros difuntos del ejército pontifical, especialmente por los que recientemente murieron en gloriosas defensas del trono y del altar.

### I

Maognis. Sub. Auspiciis  
Indomita. Viritate  
Pro. Summi. Sacerdotii. Majestate  
Certarunt  
Pulcherrimum. Reputantes  
Si. Vita. Naturae. Debita  
Religioni. Et. Patriae  
Potissimum. Redderetur.

### II

Per. Ardua. Montium  
Per. Devia. Silvarum  
Latronum. Insectati. Agmina  
Pauem. Oppidis. Securitatem. Civibus  
Sanguine. Svo. Redemerunt  
At. Ipsi. Invicem. Beatorum  
Apud. Coelestes. Pace  
Perfruantur.

### III

Indira. Sue. Absumpti  
Aut. Vi. Morborum. Confecti  
Mortalitatem. Ante. Armas  
Explerere.  
Cu. Spe. Et. Fortitudine. Animi  
Luce. Decuit. Viros  
Qui. Armis. Pro. Religione  
Sumpsierant

### IV

At. Vos. Felices. Anime  
Perfusa. Jam. Divina. Hostia. Sanguine  
Accurrite. Coelestis  
Ad. Amplexus. Militiae  
Ac. Si. Quando. Belli. Tumultus. Ingruat  
Novis. Agminibus. Adesse. E. Coelo  
Enses. Tunyite. Ensisibus  
Fulminosa

Tousi, 5 Decembre  
1867

A l'occasion de la visite que le Saint-Père Pie IX est allé faire de cet établissement, et en particulier de la grande salle construite à ses frais par l'architecte Virginio Vespignani, pour y placer le squelette égyptien de la baléine qui, en mars 1866, fut jetée sur la plage de la Moirinella près Civita-Vecchia; on avait mis sur les deux parties latérales de la grande porte en cristal les deux inscriptions suivantes en vers latins: la première du professeur Musi; la seconde du professeur C. Nocella

I.

Ingrederere, o princeps, tiberinae limina florum,

Auspice te, melius rura beata nitent.

Mille tibi crescunt peregrino e semine plantae,

Stebus in adversis crescit ut abno fides.

Post hiemem redeunt flores; post impia bella

Cingent victrices haec tibi secta comas.

II.

Haec transgressa ingens semotus herculis oris

Nuper tyrenis appulit arua plangis.

Illa novo, princeps, te propter, munere ritae

Atque tuis felix gaudet ab auspiciis.

Sed tu, magne Pater, capias hinc lecta salutis

Omina, dum circum scava procella furit.

Nam Tonam tumido quondam de gurgite rapsum

Par monstrum terris reddidit incolumem.

## La Liberté et les Catholiques

La liberté, elle est avec nous, catholiques, qui nous sommes vicieusement laissé voler son nom; et c'est nous, nous seuls, qui l'avons toujours défendue.

Nous avons demandé et nous demandons encore la liberté du Souverain Pontife, c'est à dire, la liberté absolue, sur la terre, d'une voix pour dire la vérité et rendre la justice. Nous demandons que le Pape soit libre, qu'il puisse parler et publier sa parole et la répandre, et que ses fils soient libres aussi d'aller s'agenouiller devant lui, sur une terre libre, loin des jalousies des Souverains et des curiosités de leur police. Voilà ce que nous appelons le pouvoir temporel, et qui a pour vrai nom La Liberté de la Vérité.

Nous demandons pour l'individu la liberté de prier, et d'être pauvre, et d'être chaste, et de s'associer avec d'autres pour chanter les louanges de Dieu, et de sortir, si bon lui semble, tête nue, pieds nus et le corps vêtu de bure. Cela s'appelle La liberté de la perfection.

Nous demandons pour le père le droit d'élever ses enfants comme cela lui plaît, et nous demandons pour les pères d'une même cité la liberté d'appeler des religieux et des religieuses, s'ils ne veulent remettre en d'autres mains l'innocence de leurs fils et de leurs filles. Cela s'appelle La liberté de l'éducation.

Nous demandons pour le père de famille la liberté de répartir, en mourant, sa fortune entre ses enfants suivant leurs vrais intérêts compris par son affection; la liberté de laisser l'aïeune aux infirmes, des revenus seulement aux prodiges, les affaires aux plus capables. Cela s'appelle La liberté de tester.

Nous demandons la liberté d'ouvrir des universités et de fonder des chaires; des chaires de médecine où l'on n'enseigne pas le matérialisme; des chaires de droit où l'on parle du droit naturel; des chaires d'histoire où l'on apprenne l'histoire de l'Eglise; des chaires de philosophie d'où l'on ne résonne pas sceptique. Cela s'appelle La liberté de la science.

Nous demandons pour les hommes charitables la liberté de se réunir et s'entretenir des besoins des pauvres, de rassembler des fonds pour les secourir, et de s'apprendre mutuellement d'un bout de la France à l'autre, si cela est utile, le grand art de l'aumône. Cela s'appelle La liberté de la charité.

Nous demandons pour les époux la liberté de s'unir devant le prêtre d'abord, à fin que le refus capricieux de l'un ne vienne pas ensuite contraindre l'autre à l'adultère légal. Cela s'appelle La liberté du mariage.

Nous demandons pour les ouvriers la liberté de former des corporations



corporations où l'on garde les traditions du métier, où l'on perfectionne les procédés, où l'on veille sur l'honneur de la profession, où l'on empêche l'envasement des faibles, et où part de là une voix assez forte pour se faire entendre dans l'Etat. Cela s'appelle La liberté du travail.

A toutes ces demandes, qu'est-ce que la Révolution nous répond ?

Elle veut la destruction du pouvoir temporel, et les plus faibles craignent que c'est pour arriver à l'asservissement au pouvoir spirituel.

Elle veut la destruction des associations religieuses, et quand elle a eu le pouvoir dans sa main, elle les a effectivement dispersées et a érigé jusqu'au port de leur costume en délit.

Elle veut l'enseignement forcé, et les plus radicaux vont jusqu'à l'enseignement par l'Etat, c'est-à-dire, la destruction de l'enseignement privé et de l'enseignement domestique.

Comme elle ravit au père la libre éducation de ses enfants, elle lui ravit la libre disposition de son patrimoine: elle le dépouille de la moitié de son droit de tester, et voudrait bien lui reprendre l'autre moitié, ce qui serait la destruction de la propriété.

Comme elle veut supprimer les congrégations religieuses, elle veut dissoudre les associations charitables, et s'efforce de retirer aux individus, pour le concentrer dans les mains de l'Etat, l'exercice de l'assistance, ce qui est la destruction de la charité.

A la liberté du mariage elle oppose la liberté du divorce, c'est-à-dire la destruction du mariage et la liberté de l'adultère.

A la liberté de corporation elle oppose la liberté de concurrence, c'est-à-dire la liberté pour les forts de ruiner et d'écraser les faibles, et de les contraindre à changer de métier.

Ainsi, tandis que nous demandons la liberté dans l'Eglise, la liberté dans l'Etat, la liberté dans la cité, la liberté dans la famille, la liberté dans l'individu, partout on nous apporte la servitude. Seulement, on la présente sous le nom de liberté, et les sots s'y laissent prendre. Nous sommes ainsi contraints d'éviter jusqu'à ce nom, parce que on l'a faussé, parce qu'on l'a déshonoré, parce qu'en nous en servant, nous ne pouvons même plus nous faire comprendre.

(Armand Bravelle)

Extrait du journal "Le Monde" du 12 Décembre 1867



Veritas liberabit vos

La Liberté est la Vérité

Seamus libres, no liberules

Subjēti stote omni creaturę

Propter Deum (1<sup>o</sup> Petri. 11. 13)

Nolite fieri servi hominum (1<sup>o</sup> Cor. 7. 23)

Qui vos audit, me audit (Luc. X. 16)

(Exp. Arrière V. de Montigny - "Mondé. 19. Dec. 1867)

32  
Les commandements de la Presse

En te fondant tu verseras  
Un très gros cautionnement.

Des droits du timbre tu paieras  
Au fisc quotidiennement

Jamais tu ne censureras  
Les actes du gouvernement

Les Chambres tu respecteras  
Et les ministres même ment

De nul citoyen ne diras  
Un mot sans son consentement

Compte rendus ne publieras  
Parallèle ni autrement

En y manquant, tu subiras  
L'amende et l'emprisonnement

Chaque amende te mangera  
Le tiers du cautionnement

Des droits d'électeur tu seras  
Dépossédé par supplément

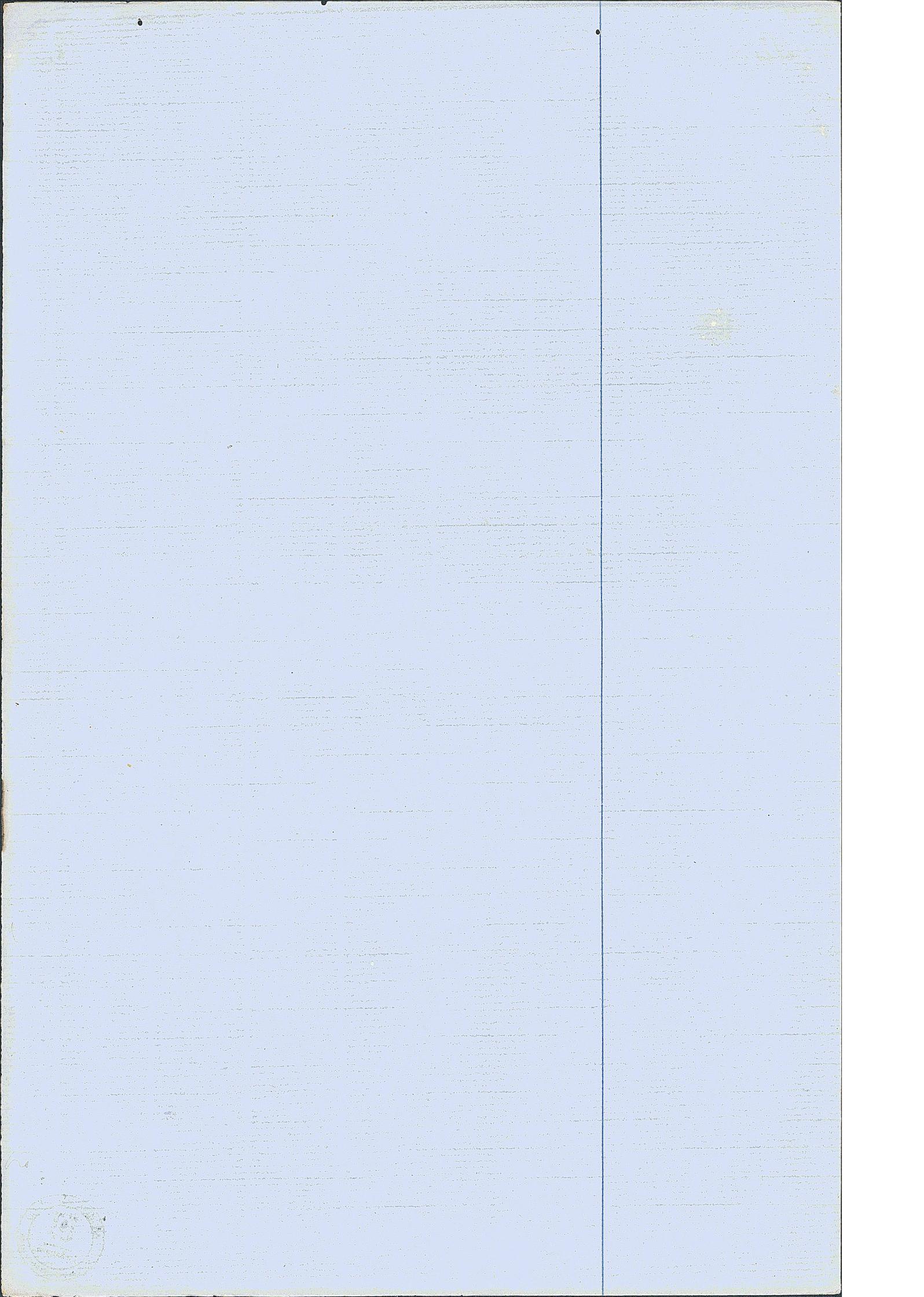
Le tribunal te suspendra  
Pour six mois provisoirement

Et même il te supprimera  
S'il veut, définitivement

Sauf ces réserves tu pourras  
Écrire et parler librement

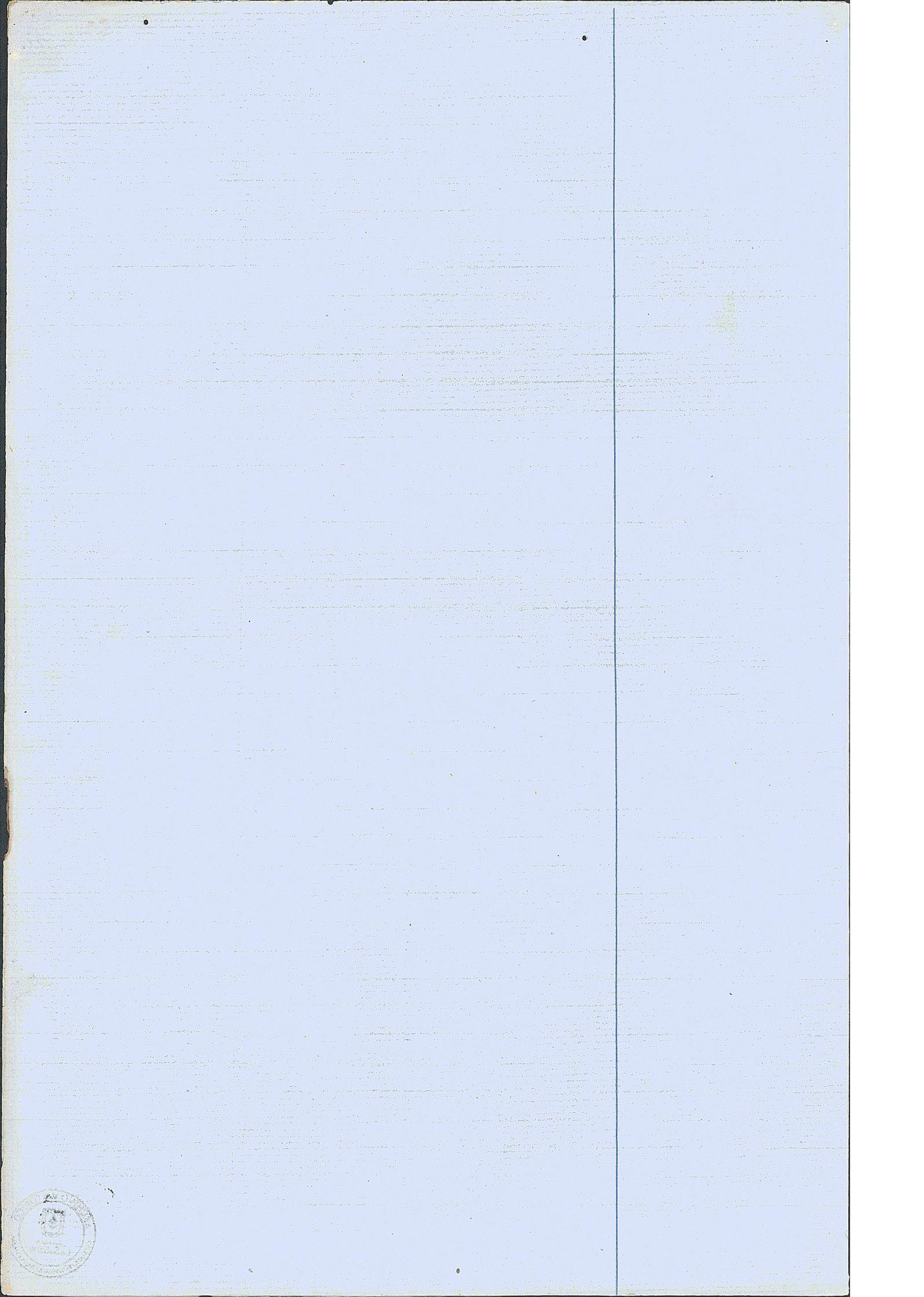
Les commandements apparurent  
pendant la longue discussion de la  
Loi sur la presse en février 1868,  
dont ils contiennent la critique





26





45



